Réf. Farde e-Assemblées : 2379670

N° OJ : **67**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (art.112bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS;

Vu la délibération n° 64 du Conseil de l'Action Sociale du 09/12/2020 adoptant la 3ème modification budgétaire pour l'exercice 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 09/12/2020 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

Délibération CPAS (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
MB n°3 du budget 2020 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)